

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 213-214

**Artikel:** S'installer en Suisse, un projet sensé?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-849570>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# S'installer en Suisse, un projet sensé ?

De nombreuses personnalités, françaises... comme belges, l'ont fait. Si, le plus souvent, elles évoquent la recherche d'une certaine qualité de vie, il ne faut pas oublier que la Suisse peut offrir des avantages non négligeables, à la fois fiscaux et successoraux.

Si la Belgique ou le Royaume-Uni accueillent bon nombre de migrants hexagonaux, la Suisse compte environ 16 000 résidents de nationalité française. Le portrait-type de celui qui a fait ce choix correspond à un chef d'entreprise d'une cinquantaine d'années, accompagné de sa famille. Après avoir cédé la société qui lui a permis de faire fortune, ce patron compte profiter de sa retraite dans un cadre agréable et sans souci financier. Dans cette optique, la Suisse présente plusieurs attraits, parmi lesquels une proximité géographique et culturelle avec la France, une qualité de vie attrayante et une stabilité rassurante, à la fois politique, économique et juridique. À ce tableau déjà fort séduisant, s'ajoutent un système compétitif d'imposition forfaitaire sur le revenu, une charge fiscale modérée sur les plus-values, la fortune et les droits de succession, ainsi qu'une qualité reconnue de gestion patrimoniale.

Abordée sous l'angle émotionnel, la fiscalité suisse a fait les frais de l'actualité récente. Afin de briser quelques

idées reçues et d'apporter un éclairage à la fois technique et pratique sur le système fiscal helvétique, et compte tenu du succès remporté par notre rubrique « Droit franco-suisse » animée par Maître Marco Itin, *Suisse Magazine* organisera en juin prochain en partenariat avec le Groupement franco-suisse des Centraliens et la *Revue économique franco-suisse* une conférence animée par des experts de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) et par Maître Kenel, Secrétaire général de l'Association romande des étrangers imposés selon la dépense (cf. invitation ci-contre).

Quelle que soit sa nationalité, la personne qui manifeste un intérêt pour les opportunités d'une domiciliation en Suisse trouve un conseil complet et rigoureux auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. En termes de valeur ajoutée, celle-ci intervient à tous les niveaux de son installation : « Pour le client qui cherche à se délocaliser, non seulement la banque déploiera tous ses moyens en tant qu'établissement universel, mais elle pourra aussi négocier avec les autorités le permis d'établissement ainsi que le forfait s'il réclame une imposition d'après la dépense. Si besoin est, il est également possible de prendre en charge les déclarations fiscales. Enfin, nous insisterons sur la restructuration de l'entier

de son patrimoine. Notre connaissance de la fiscalité et des législations à l'étranger nous permet de répondre en guichet unique à toutes les questions de ce client », précise Fabrice Welsch, directeur du département Prévoyance et conseils financiers.

Banque universelle détenue à hauteur de 67,8 % par le canton de Vaud, la BCV offre toute la gamme possible des services bancaires. En matière de gestion de fortune, elle se classe au huitième rang sur la place financière suisse : « Je la qualifierais de banque privée universelle, c'est-à-dire une banque de gestion de fortune, doublée d'une capacité à répondre aux besoins courants, contrairement à des banques privées suisses traditionnelles. De plus, et ce qui nous différencie, nous jouons sur la proximité en terme d'implantation et sur une qualité relationnelle inscrite sur la durée », déclare Alain Croisier, directeur-adjoint du département Banque privée.

**WWW.BCV.CH**

## Les partenaires



Groupement Franco-Suisse des Centraliens

## INFOS PLUS

Les fiches de conseils juridiques comme le service de renseignements de *Suisse Magazine* et le présent colloque sont réalisés grâce à l'expertise et à l'aide de Maître Marco Itin, avocat aux barreaux de Zurich et de Paris. Ces fiches sont destinées à vous présenter les situations générales et ne sauraient se substituer à une consultation détaillée.

**Service de renseignements  
de Suisse Magazine,**  
100, rue Edouard Vaillant  
92300 Levallois-Perret  
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72  
redaction@suissemagazine.com

### Forfaits fiscaux : au delà des effets de mode

Le mercredi 27 juin à la Maison des Centraliens, 8 rue Jean Goujon 75008, à partir de 18h00

Accueil par GFS et présentation des invités.

#### I Aspects légaux

Philippe Kenel, Docteur en droit, avocat à Lausanne et membre associé au barreau de Bruxelles, Secrétaire général de l'Association de Suisse romande des résidents étrangers imposés selon la dépense (ASREID).

#### II Le forfait fiscal, exemples de cas

Fabrice Welsch, directeur département Prévoyance et conseils financiers.

#### III Éléments comparatifs, problématique de l'expatrié investisseur ou entrepreneur

Philippe Kenel, Docteur en droit, avocat à Lausanne et membre associé au barreau de Bruxelles, Secrétaire général de l'Association de Suisse romande des ressortissants étrangers imposés selon la dépense (ASREID).

#### IV Accompagnement du banquier dans la mise en œuvre du projet et offre de gestion

Alain Croisier, directeur-adjoint département banque privée BCV

Fabrice Welsch, directeur département Prévoyance et conseils financiers, banque privée BCV.

Questions, cocktail, présence des intervenants pour éclairages particuliers et tables rondes.

#### Bulletin d'inscription (obligatoire et gratuite pour les abonnés, jusqu'au vendredi 15 juin 2007)

Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Société .....	Téléphone .....	e-mail .....
Adresse .....	Numéro d'abonné .....	

S'inscrit à la Conférence-débat du 27 juin organisée par *Suisse Magazine* en collaboration avec le Groupement Franco-Suisse des Centraliens et la *Revue économique franco-suisse*. Souhaite bénéficier d'un contact privilégié Oui  Non

Le nombre de places étant limité, merci de retourner rapidement ce bulletin par courrier, fax ou mail à :

Association des Centraliens - Service Communication - 8 rue Jean Goujon - 75008 Paris  
Tél 01 56 43 68 16 - Fax : 01 49 53 08 21 - communication@centraliens.net